

Formation : Devenez référent en matière de prévention du sexisme et du harcèlement sexuel

Rôle, missions et actions dans l'entreprise

Cours pratique - 1j - 7h00 - Réf. SXW

Prix : 950 € H.T.

★★★★☆ 4,8 / 5

BEST

Clé en main

Blended

Formation éligible au financement Mobilités

Depuis le 1er janvier 2019, les entreprises de 250 salariés et plus, ainsi que les CSE, doivent désigner un référent en matière de sexisme et de harcèlement sexuel. Cette formation permet aux référents de cerner et connaître leur rôle, et d'exercer leur mission de manière professionnelle en toute sécurité juridique.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Identifier les comportements ou situations proscrites
- ✓ Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et de la direction RH
- ✓ Écouter, orienter la victime et évaluer la matérialité des faits
- ✓ Initier et participer à une enquête

Public concerné

Référents en matière de sexisme et de harcèlement sexuel.

Prérequis

Aucune connaissance particulière.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

Cette formation est construite autour d'exercices et de mises en situation très concrètes : quiz, vidéo sur le sexisme, mises en situation, échanges et analyses.

PARTICIPANTS

Référents en matière de sexisme et de harcèlement sexuel.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

1 Législation en matière de sexisme et de harcèlement sexuel

- Comprendre l'évolution de la réglementation en matière de sexisme et de harcèlement sexuel.
- Appréhender le cadre législatif actuel.
- Prendre conscience des ressorts du sexisme et de ses effets sur l'individu et l'organisation.
- Distinguer des notions proches : sexisme, harcèlement moral, harcèlement sexuel, drague...
- Connaître les différentes sanctions possibles.

Exercice

Identifier parmi des situations concrètes si elles sont qualifiables de sexisme, de harcèlement, de discrimination ou de "simple" drague...

2 Rôle et mission du référent harcèlement sexuel et sexisme

- Connaître le mode de désignation du référent.
- Cerner le rôle du référent prescrit par la loi.
- Déterminer son rôle dans l'organisation.
- Identifier les acteurs à mobiliser dans l'entreprise et à l'extérieur : vers qui orienter la victime ?

Travaux pratiques

Échanges et réflexions autour du rôle du référent.

3 Traiter un signalement de harcèlement ou d'agissements sexistes

- Accueillir la parole d'une "victime" et la mettre en confiance.
- Écouter sans juger pour éviter d'influencer ses propos.
- Saisir et lancer une enquête avec la direction.
- Distinguer le rôle du référent agissements sexistes avec le droit d'alerte.

Mise en situation

Mener un entretien avec la victime d'une part et l'auteur présumé d'autre part.

4 Participer à l'enquête

- Établir les étapes de la procédure interne en accord avec les acteurs concernés.
- Recueillir les preuves : les précautions à prendre.
- Participer aux entretiens avec les personnes concernées : l'auteur, les témoins.
- Rédiger un compte rendu clair, factuel et synthétique.
- Analyser la situation à travers les éléments de preuve recueillis.
- Proposer à la direction la décision/sanction appropriée.

Exercice

Rédiger un compte rendu, analyser des faits, déterminer la sanction. Quiz sur l'ensemble des points abordés lors de la journée et échanges.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

Options

Blended : 105 € HT

Approfondissez les connaissances acquises en formation grâce aux modules e-learning de notre [Chaîne e-learning qualité de vie au travail](#). Un apprentissage flexible et complet, à suivre à votre rythme dès le premier jour de votre présentiel.

Solutions de financement

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation et dépendent de votre situation professionnelle.

Découvrez-les sur notre page [Comment financer sa formation](#) ou [contactez votre conseiller formation](#).

Financement par les OPCO

- Adhérents Mobilités, découvrez les avantages négociés par votre OPCO en cliquant [ici](#)

Horaires

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les participants sont accueillis à partir de 8h45. Les pauses et déjeuners sont offerts.

Pour les formations de 4 ou 5 jours, quelle que soit la modalité, les sessions se terminent à 16h le dernier jour.

Dates et lieux

CLASSE À DISTANCE

2026 : 24 mars, 28 avr., 26 mai, 23 juin, 2 oct., 30 oct., 27 nov., 18 déc.

LYON

2026 : 23 juin, 2 oct., 18 déc.

BORDEAUX

2026 : 23 juin, 30 oct.

LILLE

2026 : 23 juin, 30 oct.

NANTES

2026 : 23 juin, 2 oct., 18 déc.

SOPHIA-ANTIPOLIS

2026 : 26 mai, 2 oct.

TOULOUSE

2026 : 23 juin, 30 oct.

LUXEMBOURG

2026 : 23 juin, 30 oct.

PARIS LA DÉFENSE

2026 : 24 mars, 28 avr., 26 mai, 23 juin, 2 oct., 30 oct., 27 nov., 18 déc.

AIX-EN-PROVENCE

2026 : 24 mars, 23 juin, 30 oct.

DIJON

2026 : 26 mai, 2 oct.

MONTPELLIER

2026 : 26 mai, 2 oct.

RENNES

2026 : 26 mai, 2 oct.

STRASBOURG

2026 : 23 juin, 30 oct.

BRUXELLES

2026 : 23 juin, 30 oct.